



HAL
open science

SYAL et relocalisation des agricultures européennes : Une application à l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône

Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Jean Pluvinage

► **To cite this version:**

Cécile Praly, Carole Chazoule, Claire Delfosse, Jean Pluvinage. SYAL et relocalisation des agricultures européennes : Une application à l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône. *Economies et Sociétés. Série AG Systèmes agroalimentaires*, 2007, 29, pp.1547-1565. hal-02669084

HAL Id: hal-02669084

<https://hal.inrae.fr/hal-02669084>

Submitted on 3 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SYAL et relocalisation des agricultures européennes

SYAL et relocalisation des agricultures européennes Une application à l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône

SYAL and relocalization of European agricultures An application to the fruit growing sector in the middle Rhône valley

Cécile PRALY¹, Carole CHAZOULE², Claire DELFOSSE³, Jean PLUVINAGE⁴

¹ Doctorante en géographie, ISARA-Lyon, Université Lyon II, LER-SEREC.

Adresse professionnelle :

ISARA-Lyon, AGRAPOLE, 23 rue J. Baldassini,
69364 Lyon Cedex 07,
Tel : 04 27 85 85 65 Fax : 04 27 85 85 86
06 16 18 48 35
courriel : cpraly@isara.fr

² Socio-économiste, ISARA-Lyon, LER-SEREC

Adresse professionnelle :

ISARA-Lyon, AGRAPOLE, 23 rue J. Baldassini,
69364 Lyon Cedex 07,
Tel : 04 27 85 85 85 Fax : 04 27 85 85 86
courriel : cchazoule@isara.fr

³ Géographe, Université Lyon II, LER-SEREC

Adresse professionnelle :

Université Lyon II
LER-SEREC
16 avenue Berthelot
69007 Lyon

⁴ Economiste, INRA Montpellier, UMR Innovation, LER-SEREC

Adresse professionnelle : UMR Innovation, bat 27

INRA, 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex 1
Tel 04 99 61 23 92, Fax : 04 67 54 58 43
courriel : pluvinag@ensam.inra.fr

Mots clefs: SYAL, relocalisation, arboriculture fruitière, médiateur, coordinations territoriales.

Résumé:

Avec la libéralisation des marchés agricoles, les agricultures européennes industrialisées sont de plus en plus menacées de délocalisation. L'analyse de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône en référence à la grille de lecture SYAL ouvre de nouvelles perspectives quant aux possibilités de reconversion de ce bassin de production vers plus de coordinations et de valorisations territorialisées. Une spécification construite sur la complémentarité de valeurs territoriales pourrait permettre de revaloriser la gamme des fruits locaux.

Keywords: food local system, relocalization, fruit growing sector, mediator, territorial coordination.

Abstract:

With the progressing liberalisation of agricultural markets, industrialized European agricultures are faced with the delocalization question. The analysis of the fruit-growing sector of the Middle Rhône Valley by the "food local system" notion permits open new perspectives as for restructuring possibilities of this fruit sector until more territorial organisations and valorisations. A specification based on three complementary territorial values could lead to revalorise the local fruit range.

Introduction

Le territoire de la région Rhône-Alpes comprend le plus ancien et un des plus importants bassins de production de fruits et en particulier de fruits d'été (avec 40% du volume commercialisé, soit 160 000 t sur un total de 470 000 t) français¹. Essentiellement localisée dans les vallées des affluents du fleuve et dans sa plaine, la production fruitière régionale est aujourd'hui sur le déclin sous l'effet d'une « méridionalisation » qui voit la culture du pêcher et de l'abricotier descendre vers le sud (en France dans le Gard et la plaine de la Crau mais aussi dans d'autres pays du bassin méditerranéen). Elle connaît également des problèmes sanitaires importants avec la Sharka obligeant à l'arrachage de plusieurs milliers d'hectares. Enfin, elle est soumise depuis 2002 à une baisse tendancielle des prix à la production (de 25% entre 2002 et 2005, atténuée en partie en 2006). Cette situation se traduit par un grand désarroi des professionnels de la filière et une inquiétude des collectivités territoriales concernées par une désagrégation du tissu productif local. Cherchant à répondre à cette crise, une partie des professionnels agricoles tente depuis quelques années de développer des dispositifs privilégiant un ancrage territorial comme élément de distinction marchande. Ce sont ces dispositifs innovants, en construction ici et ailleurs [Camman-Lédi C. (2000)], présentant de nouvelles formes d'actions collectives autour de la production et de la commercialisation, que nous avons étudiés.

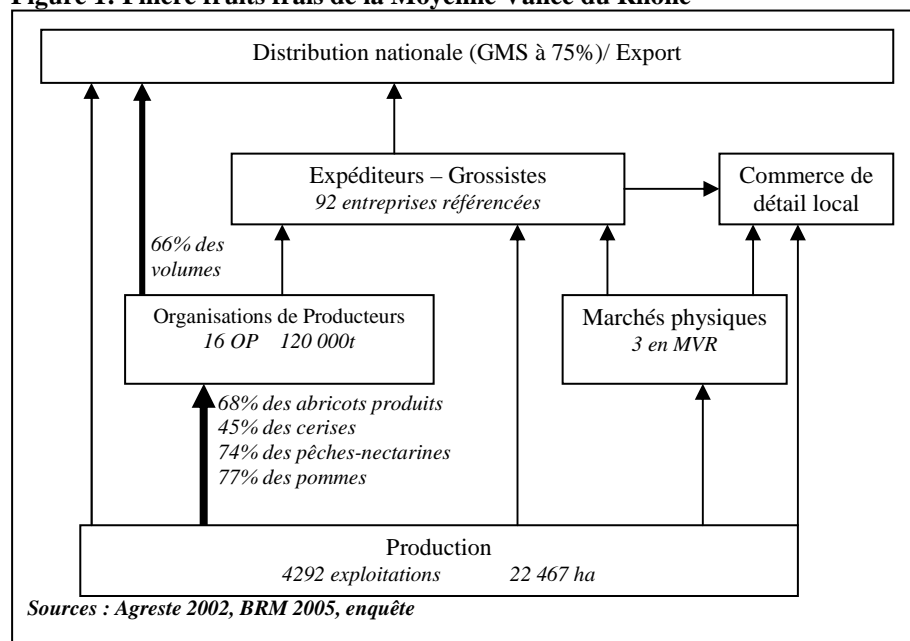
Dans une première partie, l'objectif est d'analyser brièvement ces différentes démarches qui se déroulent à des échelles variables et dans des configurations socio-techniques diverses. Le bilan est plutôt négatif notamment en ce qui concerne la pérennité de ces démarches dans le temps et montre selon les cas : (i) des divergences stratégiques sur l'objet à spécifier et des incohérences sur les espaces productifs concernés ; (ii) un manque d'anticipation sur les marchés et acteurs capables de valoriser cette segmentation ; (iii) un marquage géographique s'appuyant sur des fondements insuffisants. L'ensemble de ce rapide diagnostic, nous conduit à centrer la réflexion sur la question de l'articulation entre les différents éléments nécessaires à la réussite d'une relocalisation de la valorisation. Autrement dit, nous posons l'hypothèse qu'un meilleur fonctionnement systémique au sein du bassin de production, en permettant une spécification territoriale de la production, pourrait être une condition de réussite de sa reterritorialisation.

¹ Cette production de fruits est pour les ¾ mise en marché par des organisations de producteurs (OP); cf figure1.

Ceci nous a donc amenés à mobiliser, dans la seconde partie de l'article, la notion de systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) [Muchnik J. (2006)], comme cadre de raisonnement de ce qui pourrait être envisagé pour une relocalisation d'une partie de la production. L'ancrage territorial est alors conçu comme une construction sociale résultant de la capacité des acteurs locaux à construire une spécification territoriale adaptée à leur production et à leur territoire. Nous complétons cette conception pour l'adapter au mieux à notre question. Nous illustrerons cette argumentation par l'analyse d'un SYAL en cours de construction sous l'impulsion d'acteurs de la filière et du territoire. Ces acteurs développent des initiatives pour créer des convergences entre producteurs et consommateurs-citoyens de la région concernée, afin de reconnaître en commun des valeurs symboliques du patrimoine productif et aussi des valeurs plus concrètes comme celles concernant l'intérêt d'un approvisionnement de proximité pour des produits frais, le partage de l'espace et des paysages ainsi que certaines questions d'environnement.

L'objectif de cette réflexion sur les SYAL n'est pas de développer un modèle canonique de raisonnement pour la totalité de la production fruitière en Rhône-Alpes mais de montrer son intérêt dans certaines conditions spécifiées dans cet article.

Figure 1: Filière fruits frais de la Moyenne Vallée du Rhône



1 Analyse de tentatives de signalisation territoriale de la production fruitière en Moyenne Vallée du Rhône : des résultats mitigés

Si la production fruitière rhône-alpine est aujourd'hui commercialisée sur un modèle générique, sans référence à l'origine géographique, des tentatives de spécifications territoriales n'en ont pas moins été menées depuis les années quatre vingt dix. Trois types de stratégies de spécification territoriale ont déjà été expérimentés².

1.1 Les démarches IGP concernant la pêche : des divergences stratégiques sur l'objet à spécifier et des incohérences sur les espaces productifs concernés.

C'est en 1990 que fut officialisée la première démarche de territorialisation en Moyenne Vallée du Rhône. Elle visait à obtenir une IGP pour la « pêche du Pays de Châteauneuf », dont l'aire géographique, qui comprenait Châteauneuf-sur-Isère et quatre communes limitrophes, correspondant à un espace spécialisé en production de pêches, rassemblant une trentaine de participants dans une association, avec le dépôt d'une marque commerciale « Châteauneuf – Capitale de la pêche », l'organisation d'une route de la pêche, etc. Deux

² Les informations mobilisées dans cette section et dans l'analyse qui en découle sont issues de deux enquêtes réalisées en Moyenne Vallée du Rhône : enquête de C. De Sainte Marie, S. Dubuisson et J. Pluvinage réalisée en 2002 dans le cadre d'une recherche PSDR ; enquête de C. Praly menée en 2005 et 2006 dans le cadre de sa thèse pour un programme de recherche Emergence financé par la région Rhône-Alpes.

éléments principaux ont néanmoins mis fin à la dynamique à la fin des années 90 : la difficulté d'obtenir une certification CCP, alors nécessaire à l'obtention d'une IGP, et surtout l'orientation des responsables professionnels de la filière drômoise vers un projet à plus grande échelle, visant une IGP « pêche-nectarine de la Drôme ». Cette nouvelle IGP englobait l'ensemble du bassin de production de la Moyenne Vallée du Rhône, sur les départements Drôme, Ardèche et Isère. Une difficulté d'adhésion des acteurs liée à l'incohérence entre la dénomination « Drôme » et l'espace réel de production couplée aux problèmes phytosanitaires affectant les pêcheurs a finalement conduit à l'abandon de ce projet en 2006.

Ces deux tentatives montrent toute la difficulté à construire une convergence des acteurs sur un espace donné quand il n'y a pas un mode de production particulier qui pourrait être le support le catalyseur d'un projet sur l'évolution future de la production. Ici quelle que soit l'échelle de raisonnement, chacun veut se garder les mains libres pour d'autres stratégies : stratégie qualifiante pour les uns, production quantitative avec des coûts minima pour les autres.

1.2 Les tentatives autour de la qualification territoriale des abricots : des difficultés à cibler des marchés adaptés à cette diversité.

Une tentative de commercialisation des abricots et cerises du plateau nord ardéchois sous une forme couplant le label Montagne à une marque, « Montagne de l'Ardèche », a été menée en 2004 et 2005 par une association de producteurs indépendants, ayant abouti à peu de résultats du fait de faibles volumes collectés et de leur hétérogénéité. Tirant les enseignements de l'expérience précédente, une association a été créée début 2006 IGP « Bergeron de Haute Ardèche », englobant une aire de production plus vaste pour être en mesure de travailler sur des volumes plus importants, mais en contradiction avec des opérateurs de collectes travaillant surtout en Drôme et livrant les fruits à des GMS plus favorables au développement de MDD qu'à des signes territoriaux de qualité. [Simon (2003) ; Codron et al. (2003)]. Ce projet vient finalement tout juste d'être réorienté : les producteurs essaieront de commercialiser avec la marque « Goûtez l'Ardèche », prête à l'utilisation et peu onéreuse.

1.3 Des essais de marques ou identifiants territoriaux : un marquage géographique s'appuyant sur des fondements insuffisants

La tentative de spécification de la qualité, associée sur les marchés à un positionnement haut de gamme, de la marque collective « Goûtez l'Ardèche » déposée en 1995, n'a pas réussi à mobiliser les différents acteurs de la démarche. Trop de conflits et de controverses ont porté

(i) sur les critères de qualité des produits, (ii) la gestion de l'origine dans des OP collectant des fruits à la fois en Drôme et en Ardèche ce qui est le cas le plus fréquent, (iii) les circuits de distribution à privilégier. Comme précédemment et pour les mêmes raisons cette initiative a rencontré les réticences des GMS.

Prenant en compte les conséquences de cette démarche, la signature Rhône Alpes ne vise pas à spécifier des qualités mais plutôt à donner une meilleure visibilité de l'offre sur les marchés régionaux. Cependant, l'absence de spécification rend difficile d'un part, son positionnement sur les marchés, et d'autre part, l'adhésion des acteurs de la distribution, dont peu d'entre eux n'ont qu'un approvisionnement local [Pluvinage J. *et al.* (2005)].

Un projet plus coordonné entre metteurs en marché est en cours d'élaboration pour la campagne 2007 : plusieurs structures fruitières proposeraient une offre commune de fruits identifiés Rhône-Alpes à un distributeur cible. Si cette première opération se révélait positive, une stratégie identique pourrait être appliquée pour les autres distributeurs régionaux.

Tableau 1 : Points clefs de dispositifs de mise en place de signes territoriaux sur la production de fruits en Drôme et Ardèche.

	Atouts de la qualification choisie	Difficultés et handicaps	
IGP « pêche du Pays de Châteauneuf »	Ancienneté de la production de pêches (19è s). Réputation positive des producteurs-expéditeurs de Châteauneuf à Rungis.	Echelle locale de qualification : peu de volumes concernés.	} Difficulté à déterminer l'échelle pertinente, entre représentation de la production et qualification suffisante. Deux conceptions différentes de la qualification.
IGP « pêche-nectarine de la Drôme	Savoir-faire technique des arboriculteurs. Structures commerciales insérées dans le marché national et international. Appui institutionnel (chambre d'agri 26).	Peu de spécificité des pêches sur une échelle aussi large.	
Label « Montagne de l'Ardèche » pour cerises et abricots	Qualité des fruits liée à l'altitude (surcoloration et tenue). Image positive de la montagne et de l'Ardèche.	Peu de cohésion entre les producteurs, entraînant une hétérogénéité de l'offre sur le marché (qualité et prix).	} Volonté de différenciation interne au bassin opposée à la stratégie d'approvisionnement des metteurs en marché.
IGP « Bergeron de Haute Ardèche »	Qualité des fruits liée à l'altitude (surcoloration et tenue). Image positive de la montagne et de l'Ardèche. Appui institutionnel (chambre d'agri 07).	Pas d'articulation avec les metteurs en marché.	
Marque collective « Goûtez l'Ardèche	Effets de synergie dû à l'insertion de l'abricot dans une qualification territoriale multi-produit. Appui institutionnel (chambre d'agri 07).	Manque de coordination entre les metteurs en marché sur le niveau de qualification.	} Oppositions entre stratégies d'élargissement de l'approvisionnement des metteurs en marché et qualification collective géographiquement restreinte.
Identifiant « Rhône-Alpes »	Proximité entre bassin de consommateurs et zone de production.	Les metteurs en marché ne veulent pas de spécification des produits.	

Ces différents exemples témoignent bien d'une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble des acteurs de la première mise en marché de la nécessité d'ancrer la production, sur son territoire par des formes de valorisation adaptées. Cette conception est en elle-même une réelle innovation si l'on considère que dans les années 90 la majorité des responsables professionnels croyait encore au seul développement de la production par des logiques quantitatives. Cependant, les difficultés ou les échecs rencontrés montrent qu'obtenir une spécification objectivable sur des fruits frais est un processus long et difficile³. En effet, la grande variabilité de la qualité des fruits soumis aux aléas climatiques rend difficile l'objectivation de critères qualitatifs spécifiques d'autant que les pratiques de production ont été standardisées pour satisfaire aux exigences d'homogénéisation du marché. Ces difficultés de coordination entre les opérateurs de la filière fruit, mises en évidence à différentes échelles territoriales, se renforcent au fil des années, du fait de la crise récurrente du marché, avec peu de visibilité sur les possibilités d'amélioration (organisationnelles ou techniques). Les situations de concurrence l'emportent sur la coopération, avec l'espoir non exprimé en public, que le concurrent voisin disparaîtra et que l'on pourra récupérer ses marchés ainsi que les apporteurs de fruits. L'approche par le « processus stratégique » issu des sciences de gestion serait peut être utile pour piloter de telles démarches collectives entre entreprises concurrentes [Camman-Lédi C. (2000)].

D'autres processus collectifs se développent à petite échelle, avec de petites organisations très sélectives de producteurs [Dubuisson et al. (2006)] très performants et cohérents dans l'organisation de la production et de la commercialisation qu'ils planifient de manière concertée. On doit constater que souvent ces petites organisations reposent bien plus sur la proximité organisée [Torre A. (2006)], que sur la proximité géographique, ce qui est conforme au constat que fait A. Torre sur la base d'une analyse relativisant l'effet cluster [Torre A. (2006)]. Pour les autres producteurs, la sortie des organisations de producteurs et la « débrouille » individuelle, devient la stratégie la plus fréquente.

Cependant il nous semble que les acteurs de la filière fruit n'ont pas épuisé les possibilités de l'organisation de la « proximité géographique » en négligeant certains attributs mal valorisés jusqu'ici que sont la fraîcheur et la valorisation pour le consommateur d'appartenir à un univers identifié auquel il attribue, à tort ou à raison, une qualité supérieure. C'est ce qui nous amène à réfléchir ici aux possibilités de construction systémique d'une telle valorisation.

³ Cette analyse s'appuie sur les données des enquêtes et sur le dépouillement des dossiers de demande d'IGP Pêche-Nectarine de la Drôme annotés par l'INAO.

2- Les apports d'une démarche SYAL à la consolidation de la production fruitière sur un territoire local

Dans un premier temps nous reviendrons ici sur le cadre théorique mobilisé dans les analyses en termes de SYAL, en le complétant et l'adaptant à notre recherche, puis nous montrerons sur un exemple précis comment l'ancrage territorial peut être mobilisé pour une relance de la production fruitière, à certaines conditions.

21 – adaptation du cadre de raisonnement SYAL à notre recherche

211. Des SPL, Clusters, SYAL, ... Concernant la question de la localisation des activités de production, les premières réflexions sur les districts industriels [Becattini G. (1992)] et les systèmes productifs localisés, dans l'héritage de la notion d'atmosphère industrielle d'A. Marshall, ont montré que le territoire n'est pas seulement un support des activités économiques, mais « un type d'organisation possédant ses logiques propres de reproduction et de développement », [Courlet C. (2002), p.28]. Ainsi, la littérature sur les systèmes productifs localisés, définis comme « un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large du terme (entreprises industrielles, de services, centres de recherche et de formation, interfaces, etc.) qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte » [Courlet C. (2002), p.31], montre que ces systèmes permettent des stratégies de développement territorialisées construites sur trois grands principes : coopérations entre les entreprises ; flexibilité et économie d'agglomération permises par la concentration d'entreprises de petites tailles ; régulation par le marché et la réciprocité [Courlet C. (2001)]. Plus récemment les analyses en termes de cluster et clusterisation [Le Bas, (2006)] montrent bien l'importance de l'interdépendance de firmes liées par une même dynamique d'innovation qui transcende leur hétérogénéité ; la difficulté pour nous réside dans le fait que l'économie fruitière n'est pas le lieu actuellement d'innovations importante, comme elle a pu l'être dans d'autres lieux (développement de la production de fruits « hors sol » en Crau) ou à d'autres époques (les pêches de la vallée de l'Eyrieux, dans la première moitié du XXème siècle). La notion de SYAL, système agroalimentaire localisé, est définie par J. Muchnick et D. Sautier comme « des organisations de production et de services (unités de production agricoles, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, gastronomiques...)

associées par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les personnes, leurs institutions, leur savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations se combinent en un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée. » [Muchnik J., Sautier D., 1998, cité dans Muchnik J., (2006), p.2]. Cette notion propose une adaptation de la notion de SPL aux particularités du domaine agroalimentaire. Elle introduit la dimension particulière de l'alimentation, considérée comme un fait social total en interaction avec les relations et les identités sociales [Muchnik J. (2006)], tout en respectant les contraintes structurelles liées à l'influence des évolutions macroéconomiques (PAC, OMC...) sur les systèmes productifs existants, [Fourcade C. *et al.* (2005)].

Dans cette perspective, cette notion offre un cadre d'analyse pertinent pour appréhender la question de la localisation/délocalisation des productions, à travers la notion d'ancrage territorial du SYAL. De fait, J. Muchnik (2006), propose d'envisager la notion d'ancrage territorial comme la capacité des hommes à élaborer et piloter des projets collectifs adaptés à leurs territoires et à leurs produits. Il propose donc une vision systémique de l'ancrage territorial, résultat d'une construction sociale à l'échelle d'un bassin de production agroalimentaire, alors que les analyses portent généralement sur les produits ou sur les exploitations agricoles [Gafsi M. *et al.* (2002)]. Ainsi, toujours selon J. Muchnik (2006), le processus d'ancrage territorial du SYAL relève de trois conditions :

- 1) La spécification territoriale de la production, qui contribue à ancrer territorialement les activités productives, et à les positionner sur différents marchés.
- 2) Le processus d'activation des ressources territoriales, dans l'objectif de les rendre valorisables dans les conditions réglementaires et économiques du marché. Cela nécessite une organisation de projet par les acteurs locaux, capables de renégocier ou réadapter leurs objectifs à mesure de l'avancée du processus.
- 3) Le renforcement du fonctionnement systémique, afin de stabiliser le système. Il s'agit alors de favoriser les articulations entre les différents composants du système, et cela à trois niveaux : entre les producteurs et les consommateurs ; entre les acteurs et les activités territoriales différentes ; entre les dynamiques urbaines et rurales.

212. ... A une grille de lecture adaptée à notre exemple

C'est à partir de ces trois entrées, complétées par des apports théoriques adaptés à l'exemple traité ici, que nous proposons une grille d'analyse du processus de relocalisation de

l'arboriculture fruitière en Moyenne Vallée du Rhône. Ainsi, l'analyse portera sur les trois dimensions suivantes.

1) **La spécification territoriale** : elle peut se construire à partir de différents éléments du système, capables de qualifier l'activité et/ou ses produits en lui associant des attributs ou des valeurs liés au territoire et correspondant à une demande. Ces éléments, que nous appelons **ressources territoriales**, peuvent relever d'un lien spécifique entre la production arboricole et le territoire, comme son ancienneté, sa dimension patrimoniale, les paysages agraires, la présence de variétés locales ou de qualités liées à des terroirs. Elles peuvent aussi être issues de relations fonctionnelles entre l'activité et le territoire, telles la qualité environnementale liée aux pratiques de production, la valeur sociale relative au maintien de l'emploi en zone rurale, ou encore la qualité-maturité des fruits liée à la proximité entre producteurs et consommateurs [Temple L. *et al.* (2006)]. Enfin, si une seule ressource suffisamment spécifique peut permettre d'ancrer un système, par l'obtention d'une AOC par exemple [Delfosse C., Letablier M.T. (1995)], la spécification peut aussi résulter de la combinaison de différentes ressources pour former un bien complexe territorialisé, type panier de biens et de services [Pecqueur B. (2000)].

2) **Le processus d'activation des ressources territoriales** consiste en la construction d'une convention nouvelle, résultante de négociations au sein des réseaux d'acteurs concernés par la transaction (producteurs, metteurs en marché, distributeurs et consommateurs) [Eymard-Duvernay F. (1993)]. Cela suppose l'instauration d'une nouvelle convention, comprise comme l'adhésion des acteurs à un système commun de représentations collectives, sera facilité par la présence d'un acteur médiateur, assurant l'articulation entre différentes catégories d'acteurs au sein des coordinations sociales locales [Gilly J.P., Pecqueur B. (2000)].

3) **Le renforcement du fonctionnement systémique** : outre l'articulation entre composantes du système, il s'agit également de rechercher les synergies possibles. Dépasser la dimension sectorielle d'une spécification territoriale donnée, en s'appuyant sur des coordinations plurisectorielles (différents produits, agritourisme, etc.) et publics-privées (intégration de l'agriculture dans les projets de territoire, implication des collectivités territoriales dans les dynamiques de spécification territoriales, etc.), permet une territorialisation du système d'autant plus forte [Pecqueur B. *et al.* (2004)]. En outre, la cohésion des relations sociales au sein de celui-ci peut être renforcée par la mobilisation de références identitaires collectives, ou la construction de nouvelles, qui participent d'un sentiment d'appartenance territoriale commun [Muchnik J. (2006)].

Le processus d'ancrage territorial d'un système productif doit donc s'inscrire dans une échelle socio-territoriale rassemblant une cohésion sociale suffisante pour permettre l'établissement d'une convention nouvelle entre producteurs et consommateurs-habitants. Les ressources territoriales mobilisables sont donc liées à la définition pertinente de cet espace. Appliquer ce cadre de raisonnement sur l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône montre, à l'évidence, que ce bassin de production dans son ensemble ne fonctionne pas comme un SYAL (cf analyse en partie 1). En revanche, à une échelle plus locale, on peut voir émerger un SYAL en construction dans le territoire de la Drôme des Collines.

22- Les fruits de la Drôme des Collines, un SYAL en construction autour d'un duo d'acteurs médiateurs

Selon notre grille d'analyse, nous préciserons d'abord (i) sur quelles ressources territoriales s'appuient les processus de spécification territoriale observés. Nous montrerons ensuite (ii) que ces processus sont sous-tendus par des réseaux sociaux qui mènent tous à un même groupe d'acteurs, jouant le rôle de médiateur entre filière fruit et territoire, médiateur qui participe à l'établissement d'une nouvelle convention de qualité sur les fruits au sein du SYAL. Enfin, nous montrerons (iii) que le fonctionnement systémique de ce SYAL se renforce progressivement, tant par l'élargissement des champs d'action et des productions concernées par la dynamique de spécification, que par celui des acteurs mobilisés.

221. La Drôme des Collines, ancrage territorial de l'arboriculture et spécification territoriale

Précisons dans un premier temps les caractéristiques de la Drôme des Collines vis-à-vis du reste de l'arboriculture [Praly C. (2005); Praly C. *et al.* (2006)]. Au sein du bassin de production de la Moyenne Vallée du Rhône, à l'inverse du sud de la Drôme qui présente une arboriculture concentrée dans des exploitations spécialisées, la Drôme des Collines (comme le Nord Ardèche) montre une arboriculture caractérisée par des exploitations diversifiées en termes d'espèces de fruits (vergers 6 espèces et petits fruits) et de systèmes de production (fruits/vigne et fruits/élevage). Elle est fortement ancrée dans son territoire, pour lequel elle revêt un rôle socio-économique fondamental, tout autant pour l'équilibre des exploitations (arboriculture présente dans 67% d'entre elles), que pour celui de l'économie locale (employeur de 4% de la population totale).

Des évènements (fête de la poire) et des projets portés à la fois par des opérateurs privés, les OPA et les collectivités territoriales (conservatoire des fruits à noyaux de la Drôme, journées « paysages du bien-vivre en Drôme des Collines »), traduisent la dimension patrimoniale, liée à l'ancienneté de la production fruitière, et mettent en valeur la diversité et la qualité des fruits locaux, ainsi qu'une volonté commune aux différents acteurs du territoire de relier cette richesse à l'identité territoriale. Ces exemples résultent tous d'un réseau de relations soutenu par un même groupe d'acteurs articulé autour de la MFR d'Anneyron⁴, qui forme une grande partie des arboriculteurs de la région depuis plus d'un demi-siècle. Les témoignages des différents leaders d'opinion politiques et syndicales reconnaissent l'excellence professionnelle de cette institution d'enseignement, dont la neutralité transcende leurs propres conflits. En outre, l'engagement de certains de ses enseignants dans des fonctions d'animation territoriale, à titre d' élu ou de salarié, tisse un lien fort avec les collectivités locales.

222. Activation de ces ressources et rôle du médiateur

Le partenariat entre la MFR d'Anneyron, et la collectivité territoriale, le Pays Drôme des Collines est inhérent à l'histoire et à la raison d'être du Pays, créé en 1998 pour un Contrat Global de Développement dont l'un des trois projets financés était une étude prospective réalisée par la MFR, intitulée « Fruits-Territoire »⁵. Ce duo d'acteurs bénéficie donc de compétences et de reconnaissance à la fois au sein de la filière et du territoire. Il, intervient pour soutenir des initiatives spontanées, en termes financiers (jusqu'à 40% du coût de certaines actions) ou en tant qu' « expert » sollicité dans la conception de projets (comité de pilotage du conservatoire).

La démarche Fruit-Territoire a permis d'amener les producteurs vers une meilleure prise en compte de leur territoire en termes de ressources pour améliorer leur activité (création d'un groupe de travail pour valoriser le « poire de la Valloire », création d'un groupement d'employeurs pluriactifs, etc.). En particulier, la réflexion sur la question de la valorisation a conduit les producteurs à reconsidérer leur activité et leur production en fonction de ce qu'ils peuvent apporter au territoire : des pratiques respectueuses de l'environnement, un panier de fruits frais, etc. Il y a donc là évolution de la conception de leur travail avec prise en compte des interrelations territoriales. Dans la continuité de ce projet, la MFR organise depuis deux

⁴ Les Maisons Familiales Rurales sont des établissements professionnels, basés sur des enseignements en alternance avec des stages dans le milieu professionnel.

⁵ DEPLACE J. [2003], *Etude prospective sur l'arboriculture fruitière en Drôme des Collines et alentours : Rapport d'étape*, Anneyron: Maison Familiale d'Anneyron, Contrat global de Développement Drôme des Collines (Action 33).

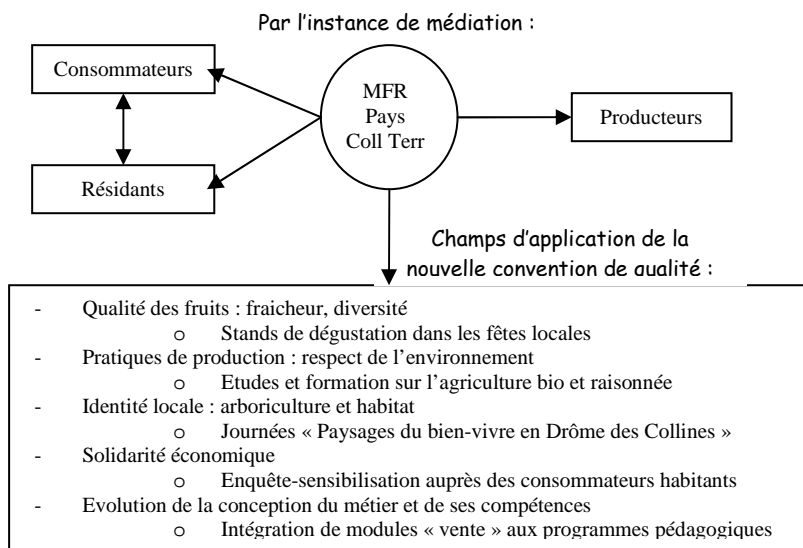
ans une opération « habitants-consommateurs » visant à la fois à enquêter les habitants du territoire sur leurs perceptions des fruits locaux, et à les sensibiliser sur la présence et le rôle de la production arboricole dans leur territoire. L'enquête de 2006, menée auprès de 280 consommateurs⁶ de la Drôme des Collines pointe deux particularités locales : l'origine géographique locale apparaît être le premier critère de décisions d'achat de fruits (pommes et poires) ; le marché est le premier lieu d'achat⁷. Enfin, 72% des personnes interrogées s'attendent à trouver des fruits de la région dans un commerce de proximité. Même si ces indications revêtent un caractère encore approximatif, elles confirment l'existence d'une demande sur ce segment. Des investigations plus précises seraient nécessaires pour vérifier si derrière ces préférences se trouvent des consentements à payer plus importants, ou l'acceptation de certaines qualités commerciales secondaires (aspect, calibre).

Cependant, ces diverses démarches et initiatives suscitent et renouvellent les lieux et les conditions de négociation entre producteurs et habitants-consommateurs sur la ou les valeurs qu'ils attribuent/attendent des fruits. Ce double processus de mobilisation de spécificités territoriales et d'identification de public-cibles (internes à la Drôme des Collines, et sur l'agglomération lyonnaise), conduit à l'émergence d'une nouvelle convention de qualité sur les fruits de la Drôme des Collines (figure 2). Les grands thèmes récurrents dans les lieux de négociation convergent vers des valeurs telles la fraîcheur liée à la maturité que l'on peut attendre de fruits produits localement, la richesse de la diversité des fruits locaux, la qualité environnementale d'une production longtemps considérée comme très polluante, et enfin, la dimension symbolique (patrimoniale, identitaire) de l'arboriculture dont on souhaite préserver les paysages et les savoirs.

⁶ Source : soirée de restitution des résultats de l'enquête, 15 juin 2006, MFR d'Anneyron.

⁷ Au niveau national, le marché est le second lieu d'achat de fruits, après les GMS, mais est le lieu d'achat préféré de 50% des français ; et 48% des consommateurs se déclarent « très intéressés » par une meilleure indication sur l'origine géographique des fruits [Cavard P. , Moreau-Rio M.A. (2002)].

Figure 2 : Synergies mises en œuvre dans le SYAL :



223. Renforcement du fonctionnement systémique, identité territoriale en construction et diversité des productions

La cohésion d'ensemble de ce réseau informel, structuré autour du thème fruitier, et renforcé par les stratégies de construction identitaire des collectivités territoriales, s'élargit en englobant l'ensemble des productions alimentaires du territoire. Ce mouvement résulte, pour les producteurs, d'une nécessité fonctionnelle (boutiques collectives de vente d'une gamme de produits fermiers), et pour les consommateurs, de nouvelles habitudes, de convivialité et de commodités d'approvisionnement des nouveaux habitants rurbains⁸. Si tout le monde s'accorde localement à constater ce renouveau des circuits courts, l'importance quantitative reste à évaluer dans la poursuite de nos travaux

Bien que les fruits soient généralement mis en avant comme référents identitaires structurant, les autres produits locaux, agricoles et artisanaux (marché du terroir à la fête de la poire), confortent cette dynamique locale en émergence tout en bénéficiant des référents identitaires initiaux. Ceci conduit les instances de médiation à élargir elles mêmes les champs d'application mobilisés, par exemple par l'organisation d'une journée éducative et culturelle en mai 2007 sur la thématique « paysage du bien vivre en Drôme des Collines ». Cette vision plurisectorielle et pluriculturelle dans ce territoire où l'agriculture est très diversifiée, au sein même des exploitations agricoles, permet d'associer de plus en plus d'acteurs à cette dynamique. En outre, le double statut sectoriel/territorial du médiateur limite les concurrences

⁸ La population de la Drôme des Collines a augmenté de 0,61% par an entre 1990 et 1999, se concentrant essentiellement dans les couronnes périurbaines [Etudesactions (2006)].

entre stratégies d'entreprises, et les tentatives d'appropriation privée de la spécification, tandis que les synergies plurisectorielles garantissent une spécification territoriale d'autant plus forte, de type « panier de biens ».

Conclusion

L'intérêt de la mobilisation de démarches de type SYAL sur la question de la délocalisation/relocalisation des productions agricoles permet à un moment où les politiques sectorielles nationales et européennes sont remises en cause d'articuler notamment coordinations sectorielles et territoriales, et producteurs / consommateurs dans la construction d'un même référentiel de valeurs, elle permet alors de requalifier une production sur des bases territoriales.

Sur notre exemple choisi en Drôme des Collines, une dynamique de spécification est en cours de construction, basée sur 3 types de valeurs :

- 1) des qualités tout aussi objectives que subjectives, relevant de la qualité gustative, construites sur le couple « maturité/fraicheur » des fruits ;
- 2) des valeurs d'attachement à un territoire-paysage, une société et son patrimoine ;
- 3) des valeurs de service aux clients reposant sur la capacité des producteurs et de leurs organisations à offrir une gamme de produits frais tout au long de l'année aux bassins de consommateurs.

La mise en œuvre sur cet exemple concret de territoire local, davantage en situation d'émergence (avec des nouveaux résidents et de nouvelles questions) et de construction, qu'identifié comme héritage historique indiscutable, repose aussi sur une redéfinition, au moins partielle, de la finalité de la production de biens agricoles, en interaction avec d'autres fonctions (généralement non marchandes) de plus en plus reconnues localement, au moins qualitativement comme attributs spécifiques, sinon en termes de rétributions monétaires publiques ou privées.

Cependant, l'évaluation d'un tel exemple est difficile en d'autres termes que ceux du développement des sphères et dispositifs d'interaction entre producteurs agricoles et autres acteurs de ce territoire. Ce n'est que dans plusieurs années que l'on pourra réellement juger de l'efficacité du processus en cours sur le renforcement du système productif agricole, en termes de suppléments de revenus, d'installations d'agriculteurs, de manières de produire, etc. Enfin, à la lumière des difficultés rencontrées dans le passé sur les tentatives de qualification territoriale qui ont été menées en fruits (et qui restent d'ailleurs peu fréquentes en France), on

sait déjà que ce type de démarche ne peut pas émerger dans les espaces qui ne disposent pas d'attributs identitaires territoriaux, que ceux-ci concernent l'agriculture ou d'autres secteurs d'activités, comme cela a été démontré sur le territoire de Laguiole [Pecqueur et al., (2004)]. Ce constat conduit à penser qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur les différentes stratégies à imaginer en Moyenne Vallée du Rhône, au cas par cas, en les adaptant aux différents espaces productifs concernés.

Références :

- BECATTINI G. [1992], "Le district marshallien : une notion socio-économique", In: BENKO G., LIPIETZ A., (eds), *Les régions qui gagnent - Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris: Presse Universitaire de France, PUF, p. 35-55.
- CAMMAN-LEDI C. [2000], "*Le pilotage de démarches collectives en milieu complexe: une approche par "les processus stratégiques". Le cas des stratégies collectives de différenciation dans la distribution des produits agricoles*" Thèse de sciences de gestion, dirigée par N. FABBE-COSTES, Aix-Marseille II.
- CAVARD P., MOREAU-RIO M.A. [2002], *Le comportement du consommateur dans ses achats de fruits et légumes, Lieux d'achat - modes de vente, Baromètre 2002*, Paris, Ctifl, 132 p.
- CODRON J.M., GIRAUD-HEERAUD E., SOLER L.G. [2003], *French large-scale retailers and new supply segmentation strategies for fresh products*. Workshop « Global markets for high-value foods », Washington (USA), 14/02/2003, 14p.
- COURLET C. [2001], *Territoires et régions, les grands oubliés du développement économique*, Paris, L'Harmattan, 133 p.
- COURLET C. [2002], "Les systèmes productifs localisés, un bilan de la littérature", In: TORRE A., (ed), *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, Environnement, Espaces ruraux.*, Versailles: INRA, p. 27-40.
- DELFOSE C., LETABLIER M.T. [1995], "Genèse d'une convention de qualité : cas des appellations d'origine fromagères", In: ALLAIRE G., BOYER R., (eds), *La grande transformation de l'agriculture*, Paris: Economica, p. 97-118.
- DUBUISSON-QUELLIER S., NAVARRETTE M., PLUVINAGE J. [2006] "Les organisations de producteurs au cœur de la valorisation de la qualité des pêches. Une diversité de stratégies en Rhône-Alpes" *Economie Rurale*, n° 29, p. 18-34.
- ETUDES ACTIONS [2006], *Etude de définition d'un observatoire de l'habitat et pré-diagnostic habitat*, Syndicat Mixte de la Drôme des Collines, 116 p.
- EYMARD-DUVERNAY F. [1993], La négociation de la qualité, *Economie Rurale*, n° 217, p. 12-17.
- FOURCADE C., MUCHNIK J., TREILLON R. [2005], *Systèmes productifs localisés dans le domaine agro-alimentaire*, Montpellier: Rapport GIS SYAL au MAAPAR et à la DATAR, 112 p.
- GAFSI M., LEGAGNEUX B., NGUYEN G. [2002], "Agriculture territorialisée et développement territorial : une analyse exploratoire des transformations du rapport de

- l'agriculture au territoire en Midi-Pyrénées", *Actes du séminaire INRA/DADP "Pour et Sur le Développement Régional"*, Montpellier, déc., 399-413 p.
- GILLY J.P., PECQUEUR B. [2000], "Régulation des territoires et dynamiques institutionnelles de proximité: le cas de Toulouse et des Baronnie", In: GILLY J.P., TORRE A., (eds), *Dynamiques de proximité.*, Paris: L'Harmattan, p. 131-164.
- LE BAS C. [2006] , "Innovation ,Région et Connaissance". *Introduction au numéro spécial de la revue Région et Développement*, 24-2006, p.5-14
- MUCHNIK J. [2006], "Sistemas agroalimentarios localizados: evolucion del concepto y diversidad de situaciones", *3ème colloque international du réseau SYAL: ALTER 06 "Alimentacion y Territorios"*, Baeza (Espagne), 18-21 oct, 20 p.
- PECQUEUR B. [2000], "Qualité et développement territorial (II), L'hypothèse du panier de biens", *Symposium sur le développement régional INRA-DADP*, Montpellier, janv., 10 p.
- PECQUEUR B., ROUX E., VOLLET D. [2004], "Les ressources font territoire, les institutions aussi : des produits aux territoires de l'Aubrac et des Baronnie", *Colloque de la Société Française d'Economie Rurale*, « *Systèmes de production agricole : performance, évolutions, perspectives* », Lille, 18-19 nov, 11 p.
- PLUVINAGE J., SAINTE-MARIE C. (DE), BELLON S., CHAZOULE C., DUBUISSON-QUELLIER S., FAURIEL J., NAVARRETE M., PLENET D. [2005], "Valoriser par la qualité les fruits frais en Rhône-Alpes: passer d'une incantation à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale?" *Symposium International "Territoires et enjeux du développement régional"*, Lyon, 9-11 mars, 20 p.
- PRALY C. [2005], *Perspectives de valorisation territoriale pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône: Etude des liens entre arboriculture et territoire*, [Mémoire de Master II Recherche 'Etudes Rurales']. Lyon: Université Lumières Lyon 2, Géographie. 148 p.
- PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., PLUVINAGE J. [2006], "Quel ancrage territorial pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône (France)?" *3ème colloque international du réseau SYAL: ALTER 06 "Alimentacion y Territorios"*, Baeza (Espagne), 18-21 oct, 33 p.
- SIMON M., [2003], *La segmentation de l'offre en fruits dans la grande distribution de Rhône-Alpes. Proposition de positionnements pour la production régionale. Mémoire de DAA Agronomie – Environnement, INAPG/ INRA ESR*, 52 pages + annexes (dir. L.G. Soler).
- TEMPLE L., MARQUIS S., SIMON S., MAHBOU G., DAVID O. [2006], "Localisation périurbaine du maraîchage en Afrique subsaharienne et naissance de systèmes de production localisés : cas des bas fonds de Yaoundé", *Colloque ALTER 06*, Baeza (Espagne), 18-21 oct, 25 p.
- TORRE A. [2006], "Clusters et systèmes locaux d'innovation; Retour critique sur les hypothèses naturalistes de transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'économie de la proximité" *Région et développement*, n° 24-2006, p. 15-44.